

L'intimidation, en parler pour l'éliminer

Avec la rentrée scolaire revient malheureusement un sujet encore trop présent dans l'actualité: l'intimidation. Qu'il soit verbal, physique, social, racial, sexuel, religieux, envers un handicap ou par l'entremise de plus en plus fréquent des réseaux sociaux, ce comportement agressif et dénigrant - parfois aux conséquences très graves - est inacceptable et doit être dénoncé, ont lancé en chœur les intervenants réunis autour de la table ronde organisée par la station radiophonique CKRO-Radio péninsule.



Le gendarme Jean-François Dulac de la GRC, Amélie Poirier, l'agent communautaire de la GRC Patrice Ferron, Virginie McLaughlin, le travailleur social Théo Saulnier ont accepté l'invitation de l'animatrice Janique Doiron de CKRO-Radio Péninsule - Photo Réal Fradette, L'Étoile

Provenance : Journal L'Étoile Péninsule, édition du 8 septembre 2011

★ Le gendarme Jean-François Dulac et l'agent communautaire Patrice Ferron, de la GRC, ont collaboré avec les élèves Virginie McLaughlin, de Tracadie-Sheila, Amélie Poirier, de Cap-Bateau, et le travailleur social Théo Saulnier à une très intéressante discussion sur le sujet, vendredi. «Ça devient tellement sérieux que des jeunes âgés d'à peine 8, 9 ou 10 ans veulent se suicider parce qu'ils ont été victimes d'intimidation. Ils voient juste du noir, sont rendus au bout du rouleau et ils ne trouvent pas d'autres issues. Pour en arriver à ce point, dites vous qu'ils se sont fait intimider plus d'une fois», a dit le gendarme Dulac.

Patrice Ferron, agent communautaire à la GRC, ajoute que la cyberintimidation est de plus en plus présente. Il déplore également le faux sentiment de sécurité pour les parents que peut provoquer la présence d'un ordinateur dans la chambre d'un adolescent. «J'entends des parents me dire que leur enfant a son ordinateur dans sa chambre en pensant avoir le contrôle sur lui, mais ils ne vérifient pas du tout ce qu'il fait sur internet. J'étais tellement écoeuré en juin que j'ai failli fermer mon compte Facebook parce que j'estimais qu'il ne faisait pas son travail contre l'intimidation. Si vous avez un message d'intimidation, ne répondez pas, rapportez-le et bloquez le contact. C'est très facile à faire», soutient-il.

Amélie Poirier, élève de Cap-Bateau, ajoute qu'elle est régulièrement témoin de ce type de comportement. Selon ses propos, une petite insulte peut aller beaucoup plus loin qu'on ne le pense. «Ce n'est pas correct, car la personne qui se fait intimider ne mérite pas ça. Je vois ça couramment et j'essaie toujours d'en parler à quelqu'un qui pourrait l'aider. Dans mon école, ce n'est vraiment pas accepté, mais parfois, la personne qui intimide n'arrête pas tout de suite. Bien souvent, les gens intimidés restent seuls dans leur coin et n'en parlent pas. Pourtant, c'est peut-être la meilleure amie que tu ne pourrais pas avoir», a-t-elle fait part.

Virginie McLaughlin, élève de Tracadie-Sheila: «C'est inacceptable. Je ne comprends même pas pourquoi ce mot existe. Peut-être que l'intimidateur ne se sent pas bien dans sa peau et veut se délivrer de quelque chose, mais ce n'est pas une raison pour aller attaquer quelqu'un qui ne le mérite pas».

Selon le policier Jean-François Dulac, l'intimidation, autrefois considérée comme un phénomène de groupe, s'individualise et les attaques viennent souvent d'une seule personne. C'est sérieux, à son avis. Les gens vont aller chercher n'importe quoi pour tenter de faire du tort à une personne, remarque-t-il. «Il faut intercepter l'intimidation très tôt. Sinon, ça va s'accumuler et ça va déranger la victime», craint l'agent.

La cyberintimidation se voit à toutes les sauces, note Théo Saulnier, travailleur social. Que ce soit au niveau de la consommation ou des relations amoureuses, les messages de harcèlement sont souvent nombreux dans les réseaux sociaux. «Au niveau de la cyberintimidation, les jeunes me disent entre autres que ceux qui arrêtaient de consommer vont se faire harceler par internet de payer leurs dettes ou d'assister à un party. On n'entendait pas ça auparavant. Avant l'ordinateur, ils pouvaient rester chez eux tranquille», a-t-il fait mention. Il ajoute que les parents ont un grand rôle à jouer dans ce qui s'écrit par l'entremise d'internet et sont souvent utilisés comme modèles auprès de leurs jeunes. Cet intervenant estime que la nouvelle rentrée scolaire est une belle occasion pour les écoles et pour les parents d'échanger sur les nouvelles politiques concernant l'intimidation. «Il faut poser la question, il ne faut pas se gêner. On ne sait jamais quand on en aura besoin», demande-t-il.

Le gendarme Jean-François Dulac rappelle que les dossiers d'intimidation peuvent aboutir à des accusations criminelles et une peine d'emprisonnement

pouvant aller jusqu'à cinq ans. Cependant, avant d'en arriver là, la communication est encore le meilleur des remèdes. «S'il-vous plaît les parents, parlez-en avec vos jeunes, implore-t-il. Il faut de la communication et il faut que les parents soient impliqués. Si ça ne se règle pas, ça peut aller jusqu'à des accusations criminelles. La GRC peut aussi s'impliquer autrement. Nous avons eu une rencontre dans une école avec un policier, l'intimidateur, l'intimidé, leurs parents et la direction et nous avons pu régler le problème.»

Théo Saulnier ajoute que « l'intimidation, il faut en parler. Dire que notre milieu est contre l'intimidation, c'est un beau message que nous pouvons véhiculer. Je félicite les écoles qui passent ce message. Aux parents, je leur dis de surveiller ce que leur enfant peut écrire sur l'ordinateur». Virginie McLaughlin prie pour que d'ici cinq ans, si tout le monde s'y met, on cesse l'intimidation. «C'est inacceptable et il y a beaucoup trop de cas. C'est ridicule de se faire intimider sans aucune raison. Il faut en parler et de se délivrer de ça», pense-t-elle.